

## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département  
de la Haute-Savoie

Arrondissement de  
Saint-Julien-en-Genevois

# DÉCISION

N° 2026 - 015

**Objet : Marché de programmation pour la réhabilitation de l'actuel groupe scolaire René Cassin – assistance au choix du maître d'œuvre - Avenant n°1**

Le Maire de Vétraz-Monthoux,

En application de l'article L. 2122-22 4° du code général des collectivités territoriales et des délégations qui lui ont été accordées par le conseil municipal par délibération n°2026-022 du 20 mars 2026,

**Vu** le code de la commande publique, et notamment son article R. 2194-2 concernant les services supplémentaires,

**Vu** la décision n°2025-096 du 5 décembre 2025 attribuant le marché à l'entreprise SYNOPTIC AMO pour un montant total de 10 500,00 € HT, soit 12 600,00 € TTC ;

**Considérant** que l'offre de l'entreprise était chiffrée sur une estimation d'analyse de 40 dossiers de candidature ;

**Considérant** que 61 plis ont été déposés pour ce marché, soit 21 plis supplémentaires ;

**Considérant** que cette différence de plis à analyser nécessite 2 jours de temps de travail supplémentaire pour l'entreprise et entraîne une plus-value de 1 400,00 € HT, soit 1 680,00 € TTC, soit 13,33% du montant initial du marché ;

**Considérant** que le nouveau montant du marché est de 11 900,00 € HT, soit 14 280,00 € TTC.

## D É C I D E

**ARTICLE 1 :** De conclure un avenant n°1 au marché incluant les modifications précitées.

**ARTICLE 2 :** De signer toutes les pièces nécessaires à la conclusion de l'avenant avec l'entreprise adjudicataire.

Les crédits sont inscrits au budget.

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours gracieux auprès de Monsieur Le Maire de Vétraz-Monthoux ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.

Vétraz-Monthoux, le 27 mars 2026

Le Maire,  
Patrick ANTOINE,

Le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte télétransmis en sous-préfecture de Saint-Julien-en-Genevois, le publié ou notifié le

